

ASSOCIATION DES MÈRES LESBIENNES

(514) 846-1543

WWW.AML-LMA.ORG

INFO@AML-LMA.ORG

VOLUME V No. III

BULLETIN DE LIAISON

MARS 2004

DES NOUVELLES DE LA RECHERCHE

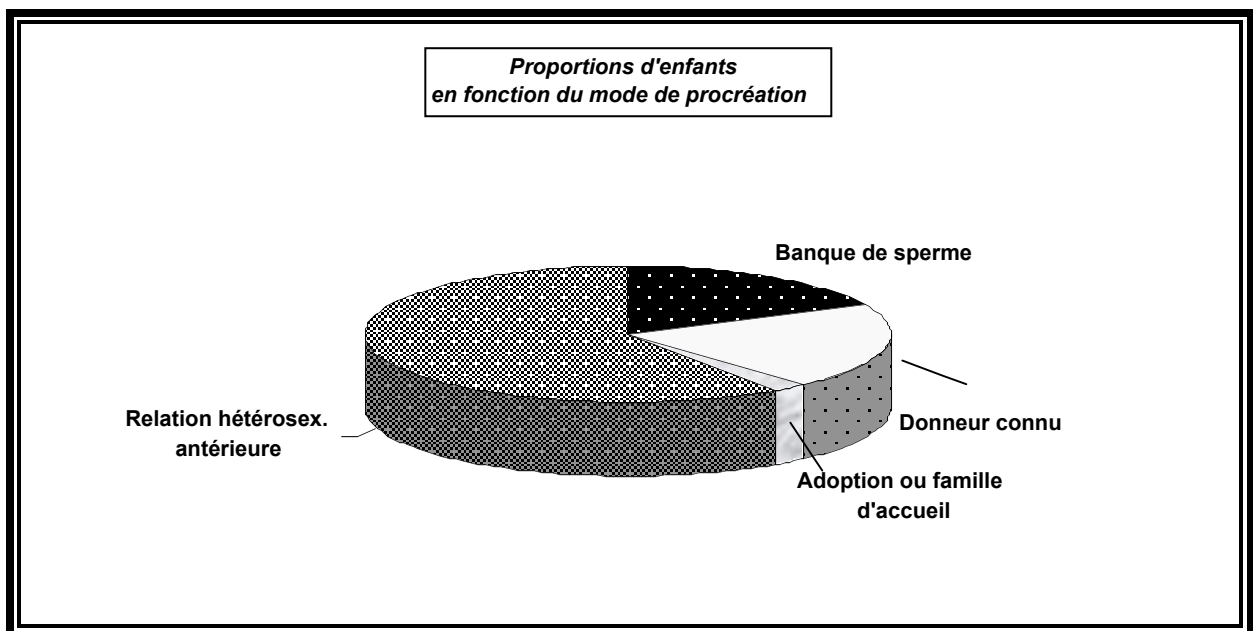
Par Danielle Julien, Ph.D.

BONJOUR A TOUTES !

Pour celles qui s'en souviennent, il y a environ un an nous débutions une recherche sur les familles homoparentales ayant une mère lesbienne comme chef de famille, grâce au soutien financier du Conseil de recherche de sciences humaines du Canada. La recherche n'est pas terminée, mais nous sommes en mesure maintenant de vous communiquer des résultats préliminaires d'une partie de l'enquête. Au total, nous avons eu la participation de 115 mères et co-mères lesbiennes, mères de 123 enfants ! Elles représentent en fait 74 foyers homoparentaux. C'est un vrai succès si l'on songe qu'il y a 15 ans, il m'avait fallu 3 ans pour recruter 33 couples de femmes lesbiennes pour mes recherches... Les temps ont changé heureusement et la plus grande visibilité des mères lesbiennes nous permet de mieux les connaître et de mieux comprendre leurs besoins.

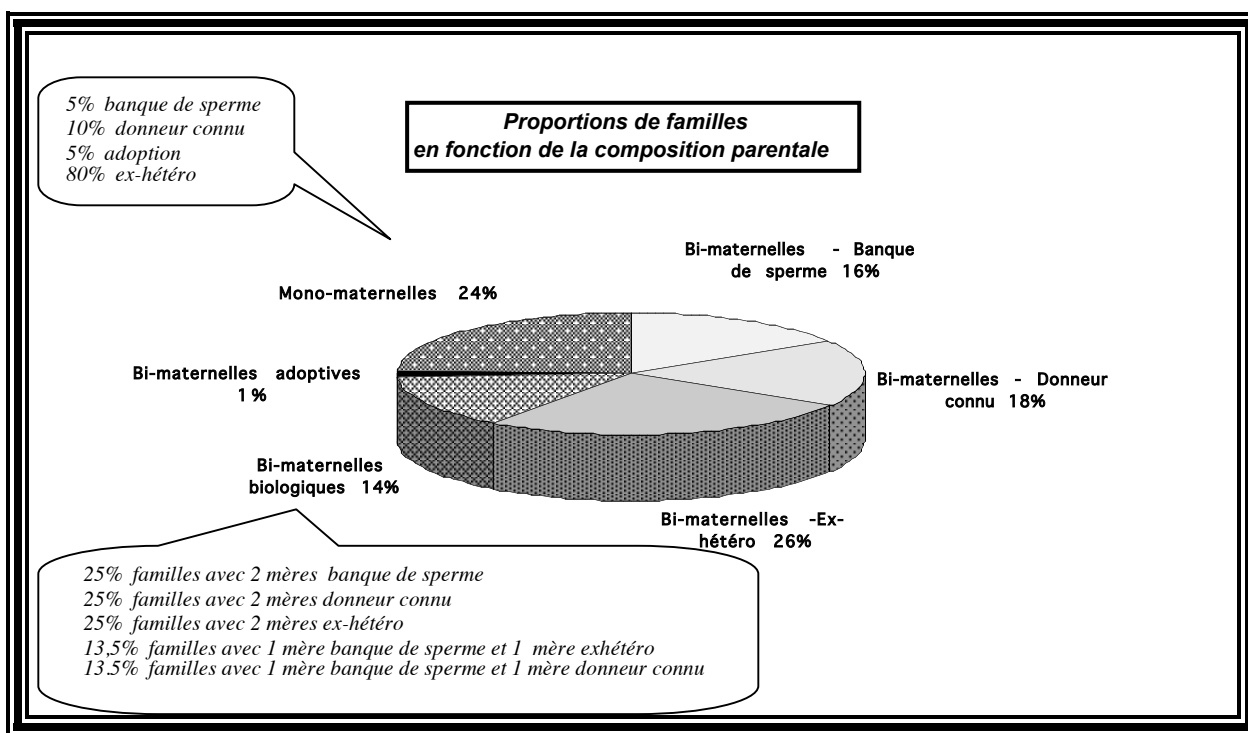
La collaboration de l'AML a été essentielle pour le succès de cette entreprise. En fait, 82% des répondantes proviennent de l'AML. Les autres participantes proviennent d'une invitation à participer parue dans la revue Fugues (11%), et d'annonces lancées sur le site ALGI (4%) et la rencontre d'Égale à Montréal au printemps dernier (3%). Le tableau que nous présentons aujourd'hui ne représente donc pas l'ensemble des mères lesbiennes du Québec : il est surtout le reflet d'une partie des mères lesbiennes membres de l'AML.

A QUOI RESSEMBLENT VOS FAMILLES ?



Les enfants que vous maternez sont pour la majorité nés d'une relation hétérosexuelle antérieure (60%). Par ailleurs, les effets de ce qu'on appelle le «lesbian baby boom» (c'est-à-dire les femmes qui décident d'avoir un enfant après s'être reconnues comme lesbiennes) sont visibles pour 40% de vos enfants ! On voit des proportions à peu près égales d'enfants nés d'un donneur connu (20% des enfants) ou de l'accès à une banque de sperme (18% des enfants). Enfin, une très petite minorité d'enfants (2%) ont été adoptés par des mères lesbiennes. Dans quels types de structure parentale vivent-ils ?

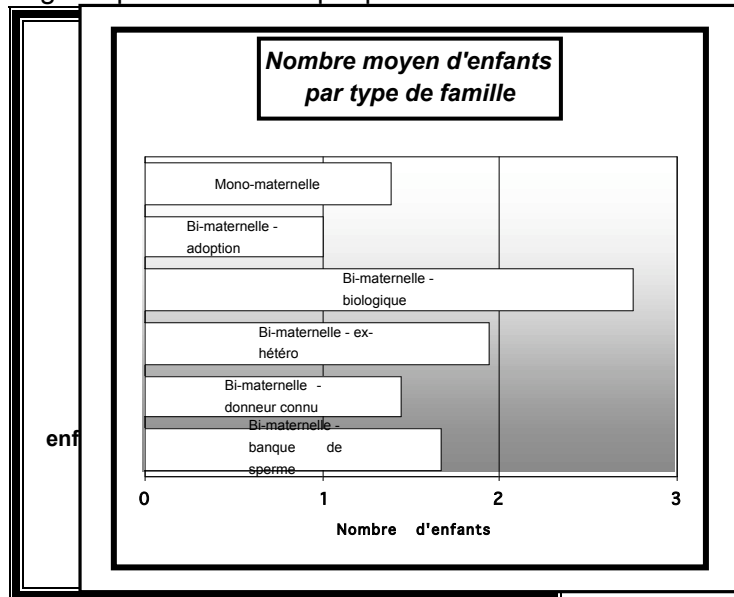
La composition parentale de vos familles est si complexe que leur analyse en forme de typologie a presque fait sauter les boulons du programme d'analyse statistique SPSS !!!! Adieu le bon vieux modèle de la famille bi-parentale hétérosexuelle ! Voyez le tableau qui suit : Si l'on tient compte seulement de la structure du foyer en fonction du statut biologique du parent, la structure familiale la plus fréquente est la famille bi-maternelle ex-hétéro (26%), composées d'une mère biologique ex-hétérosexuelle et sa conjointe.



La deuxième forme la plus fréquente est la famille mono-maternelle (ou monoparentale) (24%) : la bulle que vous voyez en haut à gauche montre le mode de procréation des enfants de ces familles mono-maternelles. Quant au troisième type de famille le plus fréquent, nous observons des proportions similaires de familles bi-maternelles ayant eu recours à un donneur connu (18%) et à une banque de sperme (16%). Enfin, 14% des familles sont composées de deux mères biologiques : la bulle en bas à gauche montre la distribution des modes de procréation dans ces familles. Enfin, notre échantillon comprend 5 enfants adoptés, mais une seule famille bi-maternelle adoptive. OUF !! Lors d'un récent congrès sur la famille, un conférencier disait que si nous, chercheurs, avons de la difficulté à nous retrouver dans les méandres de la famille contemporaine, les enfants, eux, s'y retrouvaient très facilement !

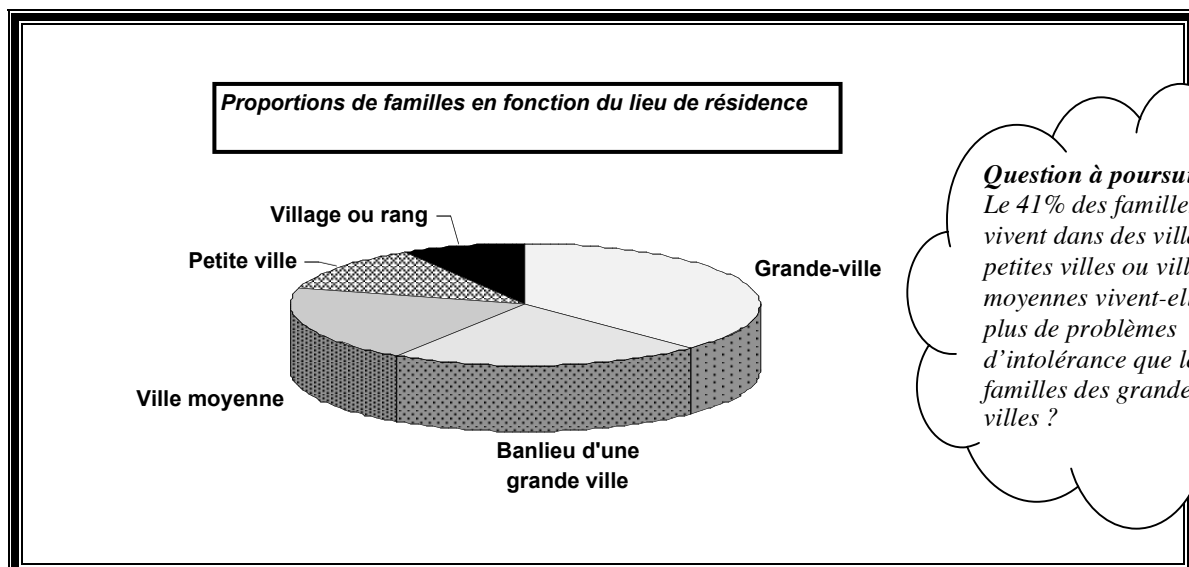
Ce qui nous amène à regarder combien d'enfants sont-ils par famille ?

La figure qui suit montre que plus de la moitié des familles participantes ont un seul enfant (56%).



Mais plus du quart d'entre elles (28%) ont 2 enfants, et 16% ont 3 ou 4 enfants. Le nombre moyen d'enfant dans chaque type de famille est à peu de chose le même, sauf chez les familles composées de deux mères biologiques qui, en moyenne ont près de 3 enfants.

Nous savons que les familles hétéroparentales ne sont pas concentrées uniquement dans les grands centres urbains, et nous avons peur au début de l'étude de ne pas réussir à recruter des familles en provenance de région diverse. Or on peut voir au tableau qui suit que la majorité des répondantes (67%) vivent à l'extérieur des grands centres urbains. En fait, 41% des familles vivent dans des villes moyennes ou petites villes ou des villages. Cette donnée est fort intéressante parce que nous pourrions examiner si les conditions de vie des familles, en terme d'intolérance des milieux, varient selon ces lieux de résidence.



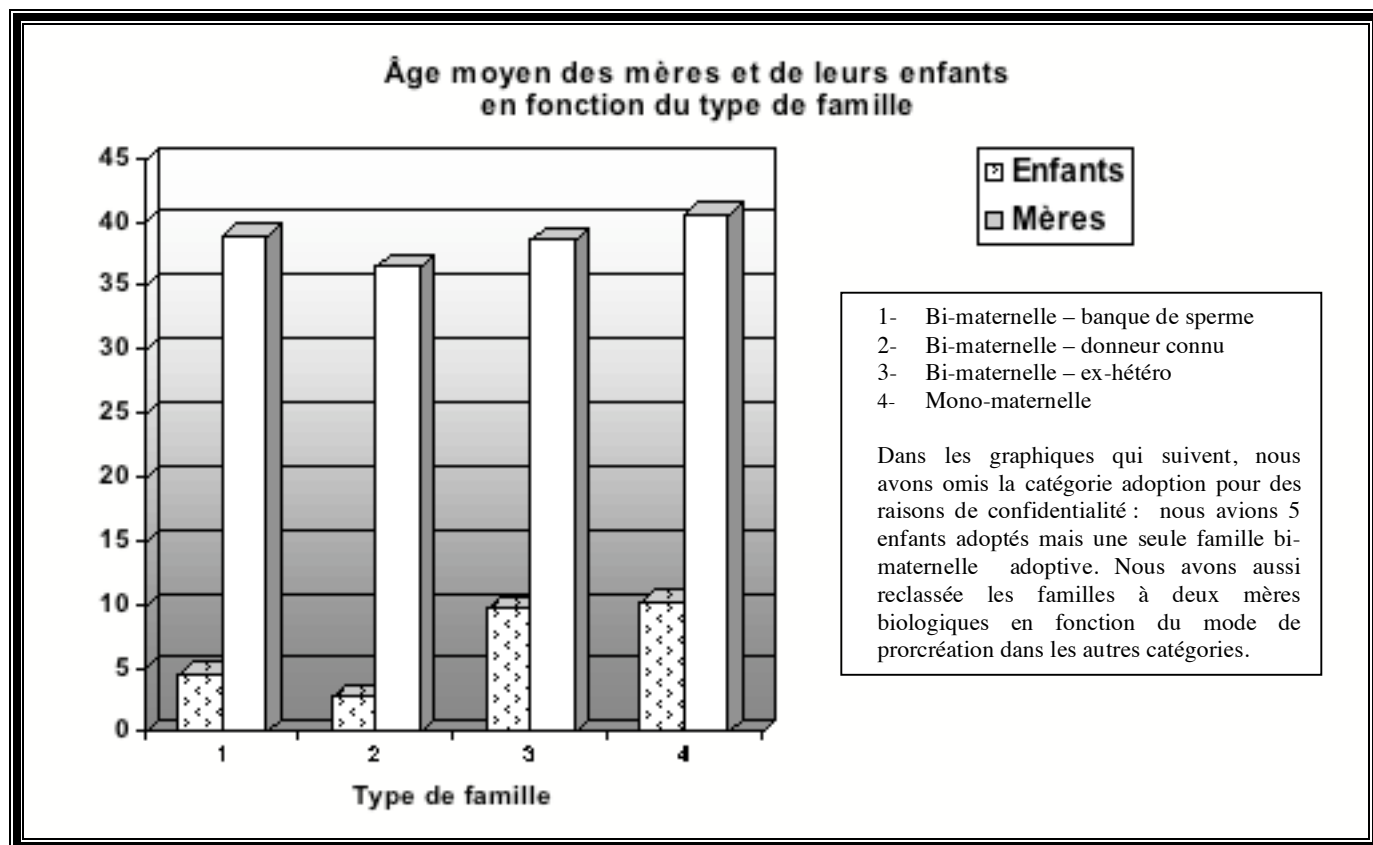
Question à poursuivre :
Le 41% des familles qui vivent dans des villages, petites villes ou villes moyennes vivent-elles plus de problèmes d'intolérance que les familles des grandes villes ?

La majorité des mères sont francophones (73%). Mais 19% d'entre elles sont anglophones et 9% sont bilingues. Or, comparées aux autres types de familles, les familles bi-maternelles avec donneur connu sont proportionnellement plus nombreuses à être francophones (90%). Ceci est particulièrement frappant lorsqu'on les compare aux mères ayant utilisé les banques de sperme (44% francophones). L'un de nos objectifs courants consiste à poursuivre le recrutement de participantes anglophones dans les autres provinces canadiennes afin d'examiner les différences culturelles.

Question à poursuivre : Je me demande si des influences culturelles agissent dans le choix des méthodes de procréation ? Les lesbiennes francophones accordent-elles plus d'importance que les anglophones à la présence d'un père connu pour leur enfant ?

Quel âge ont les mères et leurs enfants ?

Les mères ayant participé à cette étude sont d'âge moyen (38,7 ans) et la moyenne d'âge des enfants est de 7,8 ans. Le graphique ci-dessous montre que l'âge moyen des mères par groupe varie entre 36 et 41 ans. Toutefois, les enfants des familles de mères ex-hétérosexuelles et celles des familles mono-maternelles sont plus âgés en moyenne (autour de 10 ans) que les enfants des familles ayant utilisé les méthodes de procréation assistée.



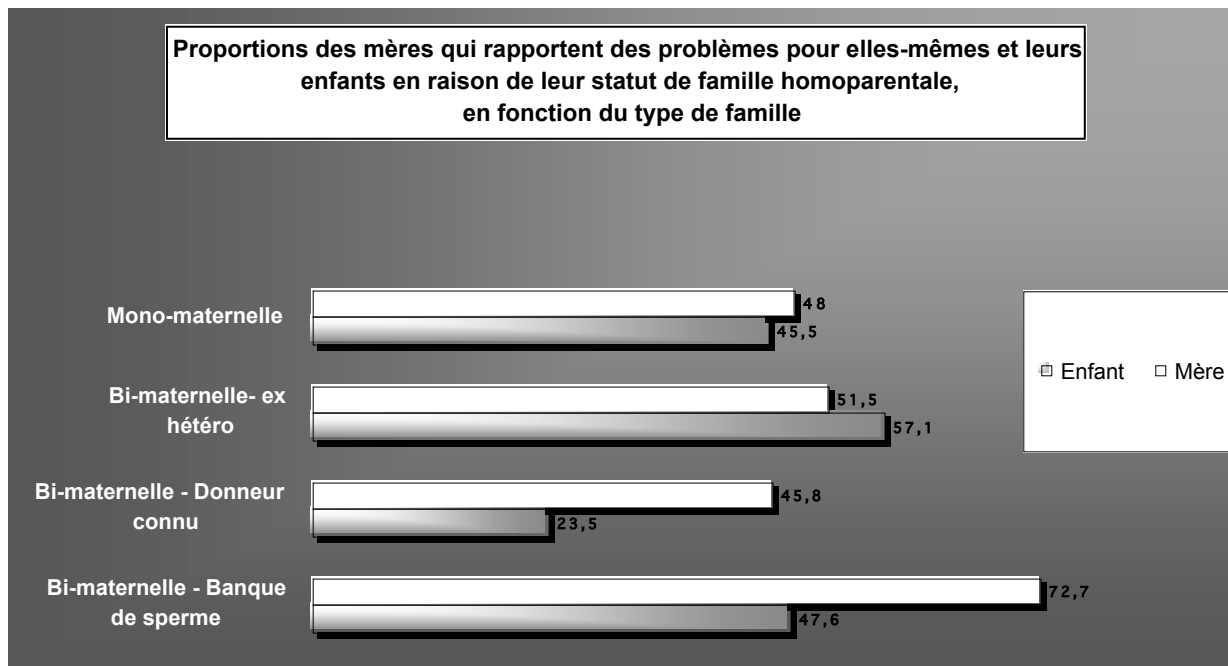
Cette disparité dans l'âge des enfants peut avoir des effets sur la division des tâches parentales et sur l'investissement du travail. Elles peuvent aussi avoir des effets spécifiques chez les familles avec les

enfants les plus âgés, puisqu'on sait que les difficultés d'arrimage entre la famille et l'école sont plus prononcées vers l'adolescence. Est-ce qu'on observe des différences dans nos données ?

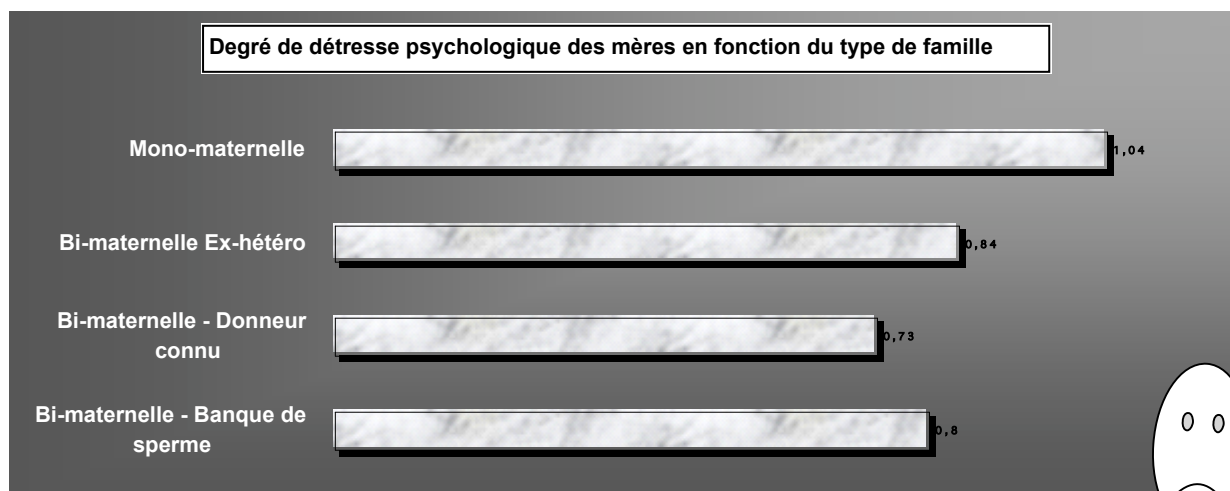
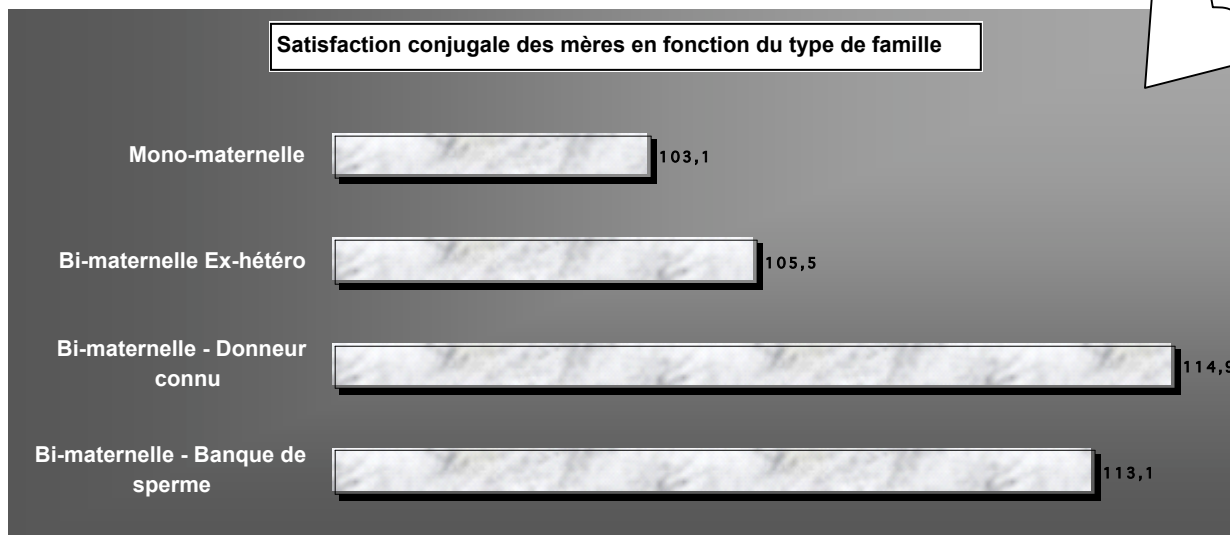
On peut voir dans le graphique plus bas que les mères de famille bi-maternelles – banque de sperme sont proportionnellement plus nombreuses que les mères des autres types de famille à rapporter des problèmes vécus en raison de leur statut de mère lesbienne (barre blanche). Il faut cependant considérer que les mères de ce groupe sont aussi plus nombreuses que les autres à avoir dévoilé ouvertement leur statut de mère lesbienne à divers membres de leur entourage social : elles sont donc, toute proportion gardée, plus nombreuses que les autres à s'être exposées aux réactions homophobes de leur entourage. Nous devons examiner qualitativement pourquoi ces mères rapportent davantage de difficultés que les autres.

***Question à poursuivre :** Puisque les familles bi-maternelles ayant utilisé les banques de sperme correspondent à l'unique configuration familiale sans la présence même théorique d'un père, rencontreraient-elles plus de résistances des milieux pour cette raison ?*

Le même graphique montre qu'environ la moitié des mères dans chaque groupe (à l'exception des familles avec donneur connu) rapportent que leurs enfants ont vécu des problèmes dans leur entourage en raison du statut homoparental de leur famille. Rappelons que les enfants des familles avec donneur connu sont les plus jeunes (moyenne de 2.5 ans) ; il est probable que les premiers problèmes pour les enfants surgissent lors des premiers contacts avec les institutions scolaires et préscolaires, soit après 2.5 ans. Nous devons examiner de plus près les raisons de cette différence.



Enfin, terminons sur l'examen de deux dimensions de la vie affective et conjugale des mères. La figure qui suit montre que les mères de familles bi-maternelles ex-hétéro et celles de familles mono-maternelles sont moins satisfaites de leur vie amoureuse que celles des familles ayant utilisé les techniques de procréation assistée (banque de sperme et donneur connu). Le profil de détresse psychologique montre aussi que ce sont les mères mono-maternelles qui éprouvent le plus de difficultés psychologiques.



Toutefois, il faut garder en tête que, tout en élevant des enfants souvent en transition vers l'école secondaire, ces familles comportent aussi une grande proportion de femmes qui se sont divorcées. Les difficultés rencontrées lors de la réadaptation familiale après le divorce et les difficultés éventuelles vécues avec un ex-conjoint hétérosexuel qui reste père de l'enfant ne font pas partie des réalités vécues par les mères du premier et du deuxième groupe. Dans la poursuite de notre étude, nous devons examiner attentivement les facteurs qui relèvent de l'âge de leurs enfants (et de ce que cela implique) de ceux qui relèvent de la recomposition familiale après une séparation.

Ces résultats préliminaires suggèrent que ce sont les mères mono-maternelles qui sont le plus vulnérables. Non seulement elles font face à des environnements homophobes, comme les autres mères, mais aussi elles font face à davantage de stress que les autres groupes : leurs enfants sont parmi les plus âgés (près de l'adolescence) et ils sont pour la plupart (80%) nés dans le cadre d'une relation hétérosexuelle. Ces mères ont davantage de difficultés avec leurs relations amoureuses et elles éprouvent davantage de difficultés psychologiques. Dans la poursuite de notre étude, nous accorderons une attention particulière à ce groupe.

Cette présentation était une revue des résultats préliminaires de notre étude. La présentation est purement descriptive et aucune des différences que je vous ai rapportées n'a été testée statistiquement. Il faut donc considérer mes commentaires avec une grande prudence. Malgré que la participation à l'étude fut généreuse, nous avons besoin davantage de participantes pour pouvoir mener des tests statistiques valides. Il se peut aussi que des différences existent entre certains groupes mais que nous ne puissions pas les détecter parce que le nombre de familles dans chaque type est trop petit. Nous avons donc encore besoin de nouvelles participantes. Si l'étude vous intéresse et si vous n'avez pas encore participé, s'il vous plaît contactez-nous.



GRAND MERCI !!

[Si vous désirez participer au projet des familles homoparentales, ou si vous désirez avoir davantage d'informations sur le projet de recherche, vous pouvez contacter Nicole Tremblay à tremblay.nicole@uqam.ca ou appelez au 514-987-3000 ext. 3932]

VOUS VOULEZ ÉCRIRE POUR LE BULLETIN ? ENVOYEZ VOS ARTICLES, EN TOUT TEMPS, À INFO@AML-LMA.ORG OU PAR LA POSTE À AML, 2401, RUE COURSOL, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3J 1C8

Les nouvelles en bref – décembre 2003 à mars 2004

Nouvelles de Montréal et Québec

Janvier 2004 – Les propriétaires de l'ancien bar Bilitis (ça vous rappelle des souvenirs?) en ont ouvert un nouveau, le Lady Loft. Sis au 990 Saint-Antoine (à l'angle de Mansfield), ce nouveau bar propose des soupers-dansant, des spectacles et une piste de danse. Il est également possible de le réserver pour des anniversaires, des « mariages » et des fêtes de bureau.

12 janvier 2004 *The Gazette/ Hour* Un séminaire montréalais teste dorénavant les futurs prêtres pour le VIH afin de détecter les candidats gais. La décision a été prise par le cardinal Jean-Claude Turcotte, l'archevêque de Montréal. Bien que les délégués du Grand Séminaire de Montréal reconnaissent que les relations homosexuelles gaies ne sont pas la seule façon de contracter le VIH/sida, ils reconnaissent qu'un résultat positif sonnerait l'alarme.

Le candidat devra alors expliquer de quelle façon il a contracté le virus. Si c'était dans le cadre d'une relation homosexuelle, il devra « persuader la direction du sérieux de sa vocation » de dire le père Marcel Demers.

« Ce n'est pas que Jésus a voulu de l'homophobie », selon monsieur Demers, « mais nous pensons que ce profil ne correspond pas à ce qui est attendu d'un prêtre. »

Le Réseau juridique canadien VIH-sida et la Coalition des organismes québécois contre le sida (Cocq-sida) ont formellement demandé à la Commission des droits de la personne du Québec de faire enquête au sujet du test de dépistage du VIH pour les candidats à la prêtrise. Les lois canadiennes prohibent les employeurs à exiger un test pré-embauche de dépistage du VIH puisqu'il s'agirait de discrimination pour cause d'invalidité.

Mais – et tenez vous bien – Ginette L'Heureux de la Commission des droits de la personne croit que l'Église catholique, par sa position d'institution religieuse, risque d'être exemptée de la Charte des droits qui protège les gais de toute discrimination.

16 janvier 2004 365Gay.com/ montreal2006.org – Des représentants de groupes sportifs LGBT du monde entier se sont réunis à Montréal pendant trois jours. La rencontre a été qualifiée par un délégué de pierre angulaire d'une nouvelle ère du sport gai.

Montréal, la ville choisie par la Fédération des jeux gais pour accueillir les jeux de 2006, a quitté la Fédération en novembre dernier sur un différend concernant le contrôle et le financement des jeux. Rendez-Vous Montréal 2006 existera sans l'appui de la Fédération, l'organisme chapeautant les Jeux gais.

Chicago et Los Angeles ont présenté une demande pour devenir l'hôte des Jeux fédérés de 2006, laissant aux athlètes et aux équipes le soin de décider entre les Jeux de Montréal et l'événement officiel de la Fédération.

Il semble maintenant que Montréal lance un nouveau défi à la Fédération. Dans un communiqué de presse, Rendez-Vous 2006 a qualifié la rencontre du week-end de « forum de réflexion mondial sur l'avenir du sport GLBT ».

« À la demande de nombreuses équipes sportives GLBT du monde entier, selon le communiqué, Montréal 2006 a animé un forum. Ce forum de réflexion a réuni des représentants du Canada, des États-Unis, d'Europe et même d'Australie pour discuter de problématiques soulevées par un sondage effectué auprès de 845 équipes sportives de par le monde. Le nombre de réponses reçues représente plus de 13 000 athlètes GLBT.

L'une des questions du sondage demandait si le répondant « appuyait l'idée d'établir une association sportive internationale démocratique et représentative dont la mission serait de développer le mouvement sportif gai et lesbien à l'échelle mondiale et d'offrir des services concrets à ses membres? » La réponse, selon Rendez-Vous 2006, fut extrêmement positive avec un résultat de 84,1 %.

Le groupe a clos le week-end en soulignant le besoin d'un nouvel organisme international au service des équipes sportives gaies et lesbiennes du monde entier. Parmi les déclarations publiques, le groupe a convenu de développer un calendrier international et continu d'événements sportifs et d'offrir aux athlètes et aux équipes LGBT un service d'aide et de mentorat.

Le groupe a répété que son intention n'était pas de miner la Fédération, mais soutient que le sport LGBT a besoin d'un organisme international s'occupant de plus que l'organisation de Jeux.

26 janvier 2004 (communication personnelle) – La Cour d'appel du Québec a été avisée que les couples de même sexe de la province devaient avoir le même droit au mariage que les gais d'Ontario et de Colombie-Britannique. La Cour devra se conformer à la décision d'un tribunal inférieur qui stipule qu'il est inconstitutionnel d'interdire l'accès au mariage aux couples de même sexe.

L'été dernier, le gouvernement fédéral a abandonné son appel en demandant à la Cour suprême du Canada de trancher quant à la légalité d'amender la définition du mariage, mais des groupes religieux conservateurs veulent en appeler de la décision de septembre 2002 du juge Louise Lemelin qui affirmait que la définition actuelle du mariage était injustifiée. Le juge a accordé deux ans au gouvernement pour mettre cette décision à exécution. Entre temps, la cour a été informée que le gouvernement fédéral n'avait pas d'objection à annuler la limite de deux ans imposée par le juge Lemelin.

Les avocats du couple tentent de renverser l'appel des interventionnistes religieux plaidant que ces derniers n'ont aucun lien avec eux et qu'ils ne représentent pas le gouvernement qui s'est retiré de l'affaire.

« Le point est discutable », affirme l'avocat Colin Irving qui soutient que les appelants ne devraient pas avoir le droit d'aller en appel lorsque le gouvernement n'est pas prêt à défendre ses lois. Irving plaide pour le couple gai de Montréal, Michael Hendricks et René Leboeuf qui sont ensemble depuis 31 ans.

18 février 2004 *365Gay.com* (Montréal, Québec) Les jeux gais internationaux qui auront lieu à Montréal en 2006 ont trouvé un commanditaire « tombé du ciel ». Les organisateurs de Montréal 2006 affirment que Labatt Breweries garantira tout manque à gagner potentiel, selon *The Gazette*. Les jeux peuvent déjà compter sur l'appui des gouvernements canadien et québécois, en plus du soutien de la ville de Montréal. De surcroît, les droits de diffusion ont été accordés à CBC pour un montant non divulgué, les jeux deviennent ainsi le premier événement athlétique gai couvert par des émissions sportives de réseau. Les jeux de Montréal auront lieu du 29 juillet au 5 août 2006.

Nouvelles canadiennes

29 novembre 2003 *365Gay.com* (Ottawa) L'opposition officielle au Parlement fédéral, l'Alliance canadienne, traîne toujours un héritage d'homophobie. Le grabuge a commencé le 27 novembre dernier lorsque le député allianciste Larry Spencer a déclaré au *Vancouver Sun* que l'homosexualité devrait être criminalisée. Spencer a affirmé que les droits des homosexuels sont le résultat d'une longue conspiration qui a débuté dans les années 1960. Selon Spencer, les militants gais auraient alors lancé une campagne « bien orchestrée » pour « convertir » à l'homosexualité les jeunes garçons des cours d'école et des vestiaires sportifs. Ils auraient aussi « volontairement noyauté le système judiciaire, les écoles, les institutions religieuses ainsi que l'industrie du divertissement en Amérique du Nord. »

Quelques heures après la publication de l'entretien, Harper, le chef de l'Alliance, a démis Spencer de ses fonctions comme critique du parti aux affaires familiales et l'a « temporairement » écarté du caucus. Plus tard dans la journée, Spencer a formulé des excuses, disant qu'il regrettait avoir fait ces commentaires. Au même moment, des politiciens de différentes formations réclamaient son renvoi du Parlement. Par la suite, le lendemain, un deuxième député allianciste, Reed Elley, a refusé de se rétracter concernant un discours où il condamnait la décriminalisation de l'homosexualité.

Contactés par les médias, les autres membres de l'Alliance ont refusé de prendre position.

12 décembre 2003 *365Gay.com* (Ottawa) Pour la première fois, un homme ouvertement gai a été nommé ministre du cabinet fédéral. Une semaine après avoir quitté le Parti conservateur et avoir rejoint les libéraux, Scott Brison a été nommé au cabinet du nouveau premier ministre Paul Martin. Brison a reçu le poste très convoité de secrétaire parlementaire du premier ministre et aura la responsabilité d'améliorer les relations entre le Canada et son puissant voisin du sud. De façon non officielle, il sera la personne ressource pour les questions touchant les LGBT. Le plus important de ces sujets est le mariage de conjoints de même sexe.

Assermenté le même jour, le nouveau ministre de la Justice, Irwin Cotler, sera responsable de l'implantation de la législation fédérale portant sur le mariage homosexuel. Cotler, un député de Montréal, est un éminent avocat des droits de la personne et un ancien professeur de droit de l'Université McGill. Cependant, comme son nouveau patron Martin, il a lancé des messages ambigus sur le mariage. Les deux hommes ont soutenu le projet de loi sur le mariage de conjoints de même sexe mais ils ont aussi suggéré la possibilité d'une union civile.

22 décembre 2003 *365Gay.com* (Vancouver, Colombie-Britannique) La communauté gaie de Vancouver demande à la poursuite d'aggraver les chefs d'accusation qui pèsent contre quatre hommes accusés du meurtre crapuleux d'un homme gai perpétré en 2001. Tous les détails du meurtre d'Aaron Webster ont été rendus publics lors du prononcé de la sentence de la 5^e personne responsable de ce meurtre violent commis dans un sentier d'une zone de dragage gaie d'un parc du centre-ville. L'homme de 19 ans a été le premier à connaître sa sentence. Tous ont été accusés d'homicide involontaire. La poursuite n'a pas demandé d'aggravation de peine pour crime haineux.

Lors du prononcé de la sentence de l'adolescent, qui était mineur au moment du meurtre et ne peut être nommé, le juge Valmond Romilly a réprimandé le procureur pour ne pas avoir inclus une accusation pour crime haineux. Romilly l'a ajoutée lui-même en affirmant qu'à la lecture du code criminel, « je n'arrive pas à voir comment cela ne peut être de la violence faite à un gai ». Les accusés ont reconnu avoir bu puis être partis à la recherche de gais draguant dans le grand parc du centre-ville homosexuel pour les battre.

Le juge a qualifié l'attaque de sauvage et de lâche. Ils a comparé les adolescents à une « thug brigade » de l'Allemagne nazie.

Romilly a condamné l'adolescent à la peine maximale selon la loi des jeunes contrevenants : deux ans pour homicide involontaire et une troisième année pour crime haineux. Le militant de Vancouver, Jim Deva, a déclaré que non seulement il était inconcevable que le procureur n'ait pas demandé une sentence aggravée pour crime haineux mais que l'accusation d'homicide involontaire était cruellement insuffisante. Selon Deva, les détails révélés lors du prononcé de la sentence montre qu'il aurait fallu porter une accusation de meurtre au second degré, assortie d'une peine beaucoup plus longue.

2 Janvier 2004 *365Gay.com* (Edmonton, Alberta) Dans une initiative sans précédent dans le monde, dans la police d'Edmonton, les nouvelles recrues doivent passer une journée « à faire semblant d'être gai » dans un quartier non gai. Deux nouveaux policiers se sont prêtés à l'exercice. Les deux agents en civil ont marché main dans la main dans une rue commerciale typique.

« J'essaie de leur faire comprendre ce que c'est d'être dans une telle situation dans cette ville », affirme l'agent Steve Camp, qui a eu cette idée. Camp est un des deux policiers qui dirige une initiative de la police municipale contre les crimes basés sur la haine et les préjugés. Chaque participant devait ensuite donner un compte rendu au quartier général de la police. Leur expérience s'est avérée inconfortable et embarrassante. Cet exercice a provoqué chez eux un sentiment de malaise et d'insécurité.

« Un homme m'a dit que la rue semblait se refermer sur lui », dit Camp, « Il ressentait une plus grande conscience de sa sécurité – il était très conscient des gens autour de lui. Il s'est senti intimidé. Un groupe d'ouvriers de la construction travaillaient à un mur, et ils se sont arrêtés pour regarder les deux hommes passer. Je crois que c'est à ce moment que l'intimidation frappe », affirme Camp.

« Ils peuvent intellectualiser le processus, mais l'intelligence affective, c'est quelque chose de complètement différent. Et c'est ce que nous tentons d'accomplir ici – leur faire vivre la réaction émotive que plusieurs personnes vont ressentir lorsqu'elles vont traiter avec eux comme agents de police. »

Le projet-pilote a reçu les éloges du co-président d'un comité de liaison entre la police municipale et la communauté LGBT d'Edmonton.

7 janvier 2004 *365Gay.com* (Frédéricton, Nouveau-Brunswick) – Un homme, qui a agressé un membre du parlement canadien pour son support au mariage de même sexe, s'est vu condamné à 9 mois de services communautaires.

Andy Scott s'est fait tabassé par Terry Curtis, 48 ans, dans son bureau de député à Frédéricton. Scott fut traité pour des lacérations et des eccymoses et a repris le travail depuis.

Il est député libéral et a présidé un comité à la chambre des communes qui a appuyé les unions de même sexe, il a aussi voté en faveur de l'acceptation du jugement de la cour de l'Ontario qui permettrait le mariage gai.

Curtis s'est présenté au bureau de Scott pour l'engueuler quant à son vote et pour lui demander de tapisser son bureau avec des affiches qu'il avait apporté dénonçant l'homosexualité. Evidemment Scott a refusé ce qui a mis Curtis en colère. Une évaluation psychiatrique de Curtis a mis en évidence un désordre bipolaire avec des tendances psychotiques. Cette évaluation a influencé le juge qui a diminué la sévérité de la sentence qui comprend 6 mois pour agression et 3 mois pour avoir proféré des menaces.

19 janvier 2004 *365Gay.com* (Ottawa) Le gouvernement canadien ira en appel de la décision de la cour de l'Ontario qui l'obligeait à payer au moins \$100 million en bénéfices de retraite rétroactifs pour les gais et lesbiennes dont les partenaires sont morts entre avril 1985 et janvier 1998.

En 1999 le gouvernement fédéral reconnaît les droits des couples canadiens gais et lesbiennes et adopte une législation qui permet au conjoint survivant de recevoir la pension de son conjoint décédé. La loi était rétroactive au 1^{er} janvier 1998. Mais les avocats de centaines de partenaires survivants croient que la date butoir devrait être avril 1985, moment où les droits des gais et lesbiennes furent enchassés dans la constitution. La cour de l'Ontario leur a donné raison.

Les années entre 1985 et 1998 furent particulièrement difficiles pour la communauté gaie. Il s'agit de la période la plus aigue de la crise du SIDA ce qui avait produit un nombre inhabituel de veufs.

A date 400 personnes sont impliquées dans le recours collectif, mais on croit que 1500 gais et lesbiennes à travers le Canada seraient éligibles à la pension de survivant. Cela pourrait faire augmenter le coût à \$400 million pour le gouvernement fédéral. Le Québec était la seule province non-représentée dans la poursuite, parce que son programme de pension est opéré différemment.

Gilles Marchildon le directeur exécutif de EGALE, groupe de défense national des droits des gais et lesbiennes a exprimé son regret en ces termes : « L'annonce du gouvernement fédéral quant à l'appel du survivants signifie que vous et moi allons financer l'obstination et le déni d'égalité aux partenaires de même sexe qui ont perdu leur amour entre 1985 et 1998. »

27 janvier 2004 *365Gay.com* (Vancouver, Colombie-Britannique) Ted Nebbeling, Ministre d'Etat en charge des olympiques d'hiver de 2010 fut démis de ses fonctions quelques heures après l'annonce de son mariage avec son partenaire de 32 ans. La démission de Nebbeling s'inscrivait dans un remaniement ministériel effectué par Gordon Campbell le premier ministre de Colombie-Britannique. Trois autres ont vu leur charge modifiée.

Le gouvernement avait été victime de nombreux scandales et il s'agissait du premier remaniement ministériel depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux en 2001.

L'attaché de presse du premier ministre Campbell a voulu rétablir les faits quant à la démotion de Nebbeling en précisant que cela n'avait aucune relation avec le mariage. Le représentant du premier ministre a déclaré que tous savaient que Ted était gai lorsqu'il a été élu.

Un peu plus tôt Nebbeling avait annoncé qu'il avait marié Jan Holmberg son partenaire de longue date. Le tout s'était déroulé le 15 novembre dans la simplicité à leur appartement. Leur projet était de garder le mariage secret jusqu'au début de la session parlementaire en février. Le couple avait décidé de se marier peu après la décision de la cour de Colombie-Britannique rendant le mariage de même sexe légal en juillet 2003.

6 février 2004 *365Gay.com* (Vancouver, Colombie-Britannique) La Cour Suprême de Colombie-Britannique a statué que les droits religieux d'un professeur d'une école publique n'avaient pas été violés lorsqu'il fut suspendu pour avoir écrit une série de lettres homophobes à un journal de quartier.

Chris Kempling en avait appelé de sa suspension en argumentant que le Collège des professeurs de la Colombie-Britannique (l'organisme disciplinaire provincial pour cette profession) avait enfreint ses droits fondamentaux de chrétien.

Dans ses lettres aux journaux, M. Kempling écrivait : « Je refuse d'être un faux professeur en enseignant que la promiscuité et la perversion sont normales, que l'immoralité est simplement la diversité culturelle et que nous devons en être fiers. L'homosexualité ne devrait pas être applaudie. » D'autres lettres condamnaient les jours de la fierté gaie.

Le juge Ronald Holmes a maintenu la décision de suspendre Kempling pour un mois. Le juge mentionnait dans sa décision que « Un discours discriminatoire est incompatible avec la recherche de la vérité...Il est tout à fait approprié que la profession de professeur, comme toutes autres professions, soit tenu à un code de conduite stricte quant à ce qui est transmis à la population. » Le jugement allait plus loin en disant que Kempling était libre de ses pensées et dires s'il décidait de ne plus enseigner dans une école publique de la Colombie-Britannique. M. Kempling en appellera de la décision.

Le mariage gai –Chronologie des événements

(Vous pouvez sauter cette section si le sujet commence à vous ennuyer)

18 novembre 2003 (Boston, Massachusetts) Dans la cause *Goodridge et al. v. le Département de la santé publique*, la Cour suprême de l'état du Massachusetts a jugé qu'il était inconstitutionnel d'empêcher les couples de même sexe de jouir des protections, des avantages et des obligations octroyés par le mariage civil. Selon les lois actuelles, les non-résidents ne peuvent pas se prévaloir d'une licence de mariage au Massachusetts si l'union n'est pas considérée légale dans l'état de résidence du couple. Le Massachusetts sera le seul état américain où le mariage entre personnes de même sexe sera légal.

21 novembre 2003 (Toronto, Ontario) Une campagne publicitaire est lancée afin de promouvoir les mariages de même sexe auprès des Canadiens et des Canadiennes.

24 novembre 2003 (Washington, D.C.) Des groupes conservateurs à travers les États Unis ramassent des dizaines de millions de dollars pour lancer une guerre contre les mariages de même sexe. Un groupe en particulier, *United Families International* basé à Mesa en Arizona, lance une campagne de financement pour recueillir 10 millions \$ pour promouvoir un amendement constitutionnel qui bannirait les mariages gais.

24 novembre 2003 (Ottawa) La Société canadienne de psychologie annonce qu'elle est en faveur des mariages de même sexe. L'endossement de cet organisme, qui représente 5 300 psychologues et étudiants à travers le Canada, constituera sans doute un élément de preuve important lorsque la Cour suprême du Canada étudiera une loi qui légaliserait les mariages gais à travers le pays. La Société canadienne de psychologie a dit que de nombreuses études ont démontré que les enfants élevés par des parents gais ne sont pas plus susceptibles de souffrir de problèmes psychologiques que les enfants de parents hétérosexuels, et qu'ils ne sont pas non plus portés à devenir homosexuels eux-mêmes.

25 novembre 2003 (Washington, D.C.) Trois sénateurs républicains présentent une proposition d'amendement constitutionnel pour définir le mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme. Cette mesure tenterait de nier de façon permanente le droit au mariage, ainsi que pratiquement toute autre forme de reconnaissance légale, aux couples de même sexe.

3 décembre 2003 (Toronto, Ontario) Un nouveau sondage national montre que 68% des Canadiens et des Canadiennes trouvent que les unions entre personnes de même sexe devraient être reconnues. Par contre, lorsqu'on demande à la population de se prononcer en faveur du mariage ou de l'union civile, les résultats sont partagés. Selon le sondage de Compas Group, 31% des répondants supporteraient le mariage pour les conjoints de même sexe, alors que 37% favoriseraient l'union civile. 30% des répondants trouveraient que les unions entre personnes de même sexe ne devraient carrément pas être reconnues.

9 décembre 2003 (Washington, D.C.) Un groupe ad hoc de leaders afro-américains gais, lesbiennes, bisexuels et trans-genres se sont unis pour former le 'National Black Justice Coalition'. Ils ont lancé une campagne publicitaire nationale au États-Unis pour s'opposer à l'amendement fédéral sur le mariage (Federal Marriage Amendment).

11 décembre 2003 (Boston, Massachusetts) Le sénat du Massachusetts a voté pour demander à la cour suprême du Massachusetts si l'union civile pour les couples de même sexe est équivalent au mariage. Le président du sénat, M. Robert E. Travaglini, a déclaré que le jugement du 18 novembre qui disait qu'il était inconstitutionnel d'empêcher le mariage entre personnes de même sexe n'était pas clair sur l'option de l'union civile.

16 décembre 2003 (Washington, D.C.) Lors d'une entrevue avec la journaliste Diane Sawyer de la chaîne américaine ABC, le président George W. Bush a dit que 'si nécessaire', il supporterait un amendement constitutionnel qui empêcherait les mariages entre personnes de même sexe.

28 décembre 2003 (Le Vatican) Le pape Jean Paul II accuse les gais et les lesbiennes de déformer la vraie nature du mariage et de la famille dans ce qu'il appelle 'un sens des droits mal compris'. Dans une allocution auprès de pèlerins au Vatican, le pape a dit que le mariage est un don « humain » et « divin » que la société a le devoir de défendre.

8 janvier 2004 (Trenton, New Jersey) Le sénat du New Jersey a voté 23 contre 9 en faveur d'une loi qui octroierait plusieurs avantages associés au mariage aux couples gais et lesbiens. Sous cette nouvelle loi, les couples de même sexe pourraient se prévaloir des pensions pour conjoint-e-s décédé-e-s, des droits de visite à l'hôpital et de la possibilité de recevoir des prestations de maladie au nom du conjoint-e.

Par contre, cette loi ne donnerait pas droit aux avantages fédéraux octroyés aux couples mariés, et ne donnerait pas non plus les mêmes droits de propriété ni les droits et obligations par rapport aux enfants dont bénéficient les couples hétérosexuels.

10 janvier 2004 (Ottawa) Le gouvernement canadien enclenchera une série de débats à travers le pays pour évaluer la réaction du public envers les mariages de même sexe. Cette démarche reproduit la

démarche chapeauté l'an dernier par le Comité permanent de la justice des droits de la personne, et vise vraisemblablement à retarder l'opinion de la Cour suprême du Canada sur un projet de loi qui a été mis de l'avant par le gouvernement de Jean Chrétien. Il est fort possible que l'opinion de la Cour suprême soit retardée encore une fois par une demande provenant du Parti Libéral du Canada qui voudrait que la Cour se prononce sur une quatrième question : est-ce que l'union civile serait une alternative acceptable au mariage qui n'enfreint pas à la constitution.

Des sondages montrent que la population est divisée sur le sujet des mariages entre conjoints de même sexe, et les Libéraux qui craignent un 'backlash' politique, ont peur que le débat ne devienne un enjeu électoral et ne leur coûte des votes et des sièges dans certaines régions du pays.

13 janvier 2004 (San Fransisco, Californie) Un démocrate de l'assemblée de l'état de Californie annonce son intention de présenter un projet de loi qui permettrait aux couples de même sexe de se marier en Californie.

16 janvier 2004 (Boston, Massachusetts) Un regroupement de 42 organismes juifs, temples et citoyens dans la région de Boston se prononcent en faveur des mariages de même sexe. Le voix unifiée du Jewish Community Relations Council vient contraster la position des évêques catholiques de l'état du Massachusetts qui se mobilisent contre les mariages de même sexe.

21 janvier 2004 (Washington, D.C.) Lors d'un discours qui devait donner le ton à sa campagne électorale, George W. Bush met en garde les 'juges activistes' du pays, indiquant que s'ils continuaient à reformuler les lois concernant le mariage, qu'il supporterait un amendement à la constitution qui empêcherait une fois pour toutes les mariages entre conjoints de même sexe.

21 janvier 2004 (Vancouver, C.B.) Le gouvernement de la Colombie Britannique décrète que les commissaires qui exécutent les mariages civils doivent se conformer à la loi et marier des couples de même sexe ou sinon donner leur démission d'ici la fin mars.

La cour d'appel de la province a jugé en juillet 2003 que la définition du mariage du gouvernement fédéral, comme étant l'union entre un homme et une femme, était inconstitutionnelle. Depuis ce règlement, plusieurs centaines de couples gais et lesbiens se sont mariés dans la province. Mais plusieurs couples ont eu de la difficulté à trouver un commissaire qui serait prêt à célébrer la cérémonie du mariage pour eux.

23 janvier 2004 (Ottawa) La liste d'intervenants dans la cause devant la Cour Suprême du Canada a été publié. Le intervenants en faveur du mariage entre conjoints de même sexe incluent les couples qui revendiquent le mariage devant les tribunaux, la Fondation en faveur de l'égalité des familles, la Commission canadienne des droits de la personne, la Commission des droits de la personne de l'Ontario, la B.C. Civil Liberties Association, la Commission des droits de la personne du Manitoba, le Mouvement laïque québécois, la Metropolitan Community Church de Toronto et la Coalition canadienne des rabbins libéraux en faveur des mariages entre conjoints de même sexe.

Les intervenants qui s'opposent incluent la sénatrice Anne Cools, Focus on the Family, R.E.A.L. Women, Interfaith Coalition, Catholic Civil Rights League, Evangelical Fellowship, les Mormons, la Conférence des évêques catholiques du Canada et la Conférences des évêques catholiques de l'Ontario.

26 janvier 2004 (Montréal, Québec) La cour d'appel du Québec se fait dire que les couples de même sexe dans la province devraient bénéficier du même droit au mariage que les gais et les lesbiennes en Ontario et en Colombie Britannique. Les avocats tentent d'annuler l'appel des intervenants religieux.

28 janvier 2004 (Ottawa) Le nouveau Ministre de la justice du Canada tente de retarder l'échéancier pour étudier la question des mariages entre conjoint-e-s de même sexe en rajoutant une quatrième question aux trois autres qui ont été soumises à la Cour suprême du Canada. La Cour avait prévu tenir des audiences sur la question du mariage le 16 avril 2004, et les mémoires des 18 intervenants étaient dus au début du mars. L'annonce du Ministre Irwin Cotler signifie que la Cour retardera vraisemblablement cet échéancier de quelques semaines ou même de quelques mois.

L'année dernière, le gouvernement de Jean Chrétien a décidé de légaliser les mariages entre conjoint-e-s de même sexe à travers le Canada. Avant de soumettre un projet de loi au parlement, son gouvernement a demandé à la Cour suprême de se prononcer sur trois questions: Le parlement canadien détient-il l'autorité ultime sur les lois fédérales sur le mariage? Est-ce que la légalisation des mariages entre conjoint-e-s de même sexe est constitutionnel? Est-ce que la Charte des droits et libertés protège le droit des groupes religieux de refuser de célébrer des mariages entre personnes de même sexe?

Maintenant, le nouveau gouvernement de Paul Martin vient de rajouter une quatrième question controversée: est-ce que le fait de stipuler que le mariage civil soit entre un homme et une femme contrevient à la Charte des droits et libertés? De fait, la Cour suprême devra faire le même cheminement que les cours de l'Ontario et de la Colombie Britannique qui ont tous deux légalisé le mariage entre personnes de même sexe en 2003.

Cette situation va retarder la décision de la Cour de six mois à un an et pourrait ouvrir une boîte de Pandore sur plusieurs questions légales lors des audiences et du jugement. D'autre part, ça va retarder le jugement et une éventuelle loi jusqu'à après les élections.

Le Ministre de la justice et le Premier ministre ont dit qu'ils ont quand même l'intention de présenter un projet de loi sur le mariage entre personnes de même sexe. Par contre, ils avertissent que la décision finale sera prise lors d'un vote libre au parlement, et qu'ils ne peuvent donc pas garantir que la loi passera.

3 février 2004 (Columbus, Ohio). L'état du Ohio a passé une loi qui est probablement la loi la plus anti-gaie au pays. La loi interdit le mariage gai et la reconnaissance des mariages ou des unions civiles entre conjoint-e-s de même sexe qui proviennent d'autres états ou pays, et élimine toute possibilité de donner des avantages fiscaux ou des prestations de l'état à des couples de même sexe.

Le républicain Bill Seitz, représentant de la Chambre qui a proposé cette loi, dit qu'il fallait préserver la nature sacrée du mariage et empêcher les juges 'libéraux', tels que ceux de la Cour suprême du Massachusetts, de réécrire les lois sur la famille. Seitz mentionne que cette nouvelle loi ne supprimerait pas les avantages déjà acquis par les conjoints de même sexe, y compris la possibilité de contester un testament.

4 février 2004 (Melbourne, Australie) Jason McCheyne et Adrian Tuazon, deux citoyens australiens qui vivent à Melbourne, ont échangé des alliances lors d'une cérémonie de mariage civil à l'hôtel de ville de Toronto.

Les provinces de l'Ontario et de la Colombie Britannique ont légalisé le mariage entre personnes de même sexe l'année dernière, mais le Premier ministre australien John Howard est fermement opposé à cette idée. Cela n'a pas empêché McCheyne et Tuazon de préparer une cause qu'ils présenteront probablement à la Cour de la famille, pour que leur mariage canadien soit reconnu en Australie.

4 février 2004 (Boston, Massachusetts) La Cour suprême du Massachusetts a jugé que les unions civiles ne constituaient pas un équivalent constitutionnel au mariage civil.

Les quatre juges qui ont voté en faveur de la légalisation des mariages entre conjoint-e-s de même sexe en novembre 2003 (dans la cause *Goodridge v. le département de santé publique*) ont confirmé que l'option de l'union civile donnerait un statut 'égal mais distinct' aux couples de même sexe et maintiendrait un cadre d'exclusion, ce qui est interdit par la constitution de l'état.

La loi sur l'union civile, proposée à la cour comme compromis, nierait aux conjoint-e-s de même sexe un statut qui jouit d'une reconnaissance sociale dans notre société et qui inclut plusieurs autres avantages. La constitution du Massachusetts ne permet pas une telle discrimination, même si elle est proposée de bonne foi.

Suite à ce jugement, les couples de même sexe pourront se prévaloir du droit de mariage pour la première fois à compter du 17 mai prochain. Cette date est particulièrement significative, car c'est le 50^e anniversaire de la cause *Brown v. Board of Education*, considérée par la communauté gaie comme étant la décision concernant les droits civils la plus importante décernée par la Cour suprême des États Unis.

12 février 2004 (San Francisco) La ville de San Francisco a suivi la voie tracée par le Massachusetts comme le premier endroit pour célébrer les mariages de même sexe. L'initiative fut celle du nouveau maire de San Francisco, le démocrate, Gavin Newsom. Deux femmes de San Francisco ont marché au son de la marche nuptiale, devenant ainsi les premières à se marier dans une cérémonie civile sanctionnée par le gouvernement. (Des centaines d'autres couples fait de même depuis).

13 février 2004 (Washington, D.C.) Des republicains gais ont révélé au journal *The Washington Blade* que le President George W. Bush appuiera l'amendement fédéral sur le mariage qui forcerait les états à refuser la reconnaissance des mariages de même sexe.

15 février 2004 (Melbourne, Australie) 300 couples de même sexe ont échangé leurs vœux dans une cérémonie de mariage communautaire. Il s'agissait de la plus grande manifestation du genre jamais organisée.

19 février 2004 (Ottawa) Les audiences de la Cour Suprême du Canada sur la cause du mariage sont prévue pour les 6,7 et 8 octobre 2004.

20 février 2004 (Nouveau Mexique) Des couples de même sexe ont commencé à se marier dans le comté de Sandoval Nouveau-Mexique après que le fonctionnaire du comté a déterminé que la loi ne l'entredisait pas.

20 février 2004 (Phnom Penh, Cambodge) Emu par la télédiffusion des mariages de même sexe à San Francisco, le roi du Cambodge a décidé que le droit de se marier devait être donné aux conjoints de même sexe.

Nouvelles internationales

5 novembre 2003 – Gay.com/PlanetOut.com Dans une décision représentant une victoire de taille pour les parents gais, un tribunal du Maine a rendu jugement édictant que les partenaires de même sexe pouvaient être légalement nommés tuteurs d'enfants.

La Cour suprême du Maine affirme qu'afin de déterminer si deux personnes peuvent être légalement nommées cotutrices, les tribunaux ne devrait considérer que l'intérêt de l'enfant. Le jugement octroyant la cotutelle d'un enfant à deux lesbiennes est applicable aux autres personnes GLBT de l'État cherchant à établir des liens juridiques avec les enfants naturels ou adoptés de leur partenaire. « Nous invitons tous les membres de la Chambre à parrainer et à adopter conjointement cette importante résolution. »

21 novembre 2003 365Gay.com (Beijing) Le premier médecin à afficher ouvertement son homosexualité en Chine espère que par cette action les étudiants en médecine aient une meilleure compréhension de l'homosexualité et des besoins des patients gais. Dans ce pays hyper contrôlé où la tolérance envers l'homosexualité est faible, très peu de Chinois affichent leur homosexualité. Le fait que cette histoire ait été traitée dans les médias officiels est un grand pas.

Le médecin, connu uniquement sous le nom de Zhitong, enseigne un cours facultatif intitulé « la sociologie de la santé homosexuelle » à la faculté de médecine de Fudan. L'agence de presse chinoise Xinhua rapporte que Zhitong a décidé de s'ouvrir à ses étudiants en affirmant que « l'étude anatomique est importante pour les étudiants en médecine. Et en tant qu'homosexuel, je souhaite servir d'exemple pour vous dans une approche d'étude sur le groupe gai. » À sa grande surprise, les élèves de la classe l'ont applaudi pour lui témoigner leur reconnaissance et leur compréhension pour sa bravoure et son engagement. Fudan a lancé cet automne un programme d'enseignement sur l'homosexualité sans précédent au pays.

La population gaie en Chine est difficile à estimer, mais l'agence Xinhua soutient que selon un taux conservateur de 3 % de la population, cela équivaldrait à 30 millions de Chinois. Depuis une dizaine d'année, la Chine tente de comprendre la communauté LGBT et ses besoins. Le gouvernement a mis sur pied en 1997, à Beijing, sa première ligne téléphonique à l'intention des homosexuels. Un chercheur, le professeur Zhang Beichuan de la faculté de médecine de l'université de Qingdao, affirme que la discrimination a entraîné environ le tiers des gais à songer au suicide et environ un tiers de ceux-ci à passer à l'acte.

Un maire brésilien a élevé la discrimination envers les gais à un nouveau degré en approuvant un décret interdisant aux gais d'emménager dans sa ville.

<http://www.planetout.com/news/article.html?2003/12/03/3>

La controverse entourant la nomination d'un évêque gai se poursuit. L'Église anglicane du Sud-ouest asiatique rompt ses liens avec l'aile américaine.

<http://www.planetout.com/news/article.html?2003/12/04/2>

9 décembre 2003 365Gay.com (Sydney, Australie) Un couple gai du Bangladesh a remporté une importante victoire lorsque la Cour suprême de l'Australie a rendu jugement à l'effet que la persécution pour cause d'orientation sexuelle devait être considérée lors d'une demande d'asile. Les hommes ont fui le Bangladesh, où l'homosexualité est illégale, au mois de février 1999. La Commission de contrôle des décisions concernant les réfugiés (*Refugee Review Tribunal*) avait rejeté leur demande en déclarant que si les requérants taisaient leur orientation sexuelle ils ne risquaient pas d'être emprisonnés à leur retour. Les deux hommes qui vivaient ensemble au Bangladesh depuis 1994 affirment avoir été rejetés par leur famille, volés et molestés pour cause d'orientation sexuelle.

Le verdict de la commission avait été maintenu en cour fédérale, mais la Cour suprême l'a renversé. Cette décision (4 contre 3) – le juge ouvertement gai Michael Kirby s'étant rangé du côté de la majorité – prévoit que les demandeurs d'asile fuyant la persécution sexuelle soient sur le même pied d'égalité que ceux fuyant pour cause de persécution religieuse ou politique. La Cour a également ordonné au gouvernement de régler la note de cette poursuite.

Le jugement signifie que la cause retournera devant la commission où, selon toute vraisemblance, les demandeurs obtiendront le statut de résidents permanents.

« Nous sommes reconnaissants envers la Cour, nos avocats et l'Australie », a affirmé l'un des hommes au journal *The Australian*. « Nous voulons passer le restant de nos jours ici. »

Il semblerait que le Canada soit le seul autre pays à accorder asile à des gens fuyant pour cause de persécution homophobe. L'avocat du couple, Bruce Levet, a prédit que le jugement aurait d'importantes répercussions. Selon lui, « les décideurs du monde entier en matière de droit des réfugiés se basent sur les réglementations des autres, le résultat de cette cause influencera la prise de décision dans tous les pays qui accueillent des réfugiés. »

11 décembre 2003 365Gay.com (Rome) Le Sénat italien a adopté un projet de loi interdisant l'accès à l'insémination artificielle aux couples de même sexe et aux femmes seules. Cette loi, adoptée par 169 voix contre 90, a élargi le fossé entre le gouvernement du centre-droit et l'opposition du centre-gauche. L'extrême droite et l'Église catholique romaine ont soutenu ce projet de loi.

La loi interdit l'insémination par un tiers en dehors des liens du mariage hétérosexuel et interdit à une femme d'être inséminée avec le sperme d'un conjoint décédé. De plus, La loi prévoit la création d'un maximum de trois embryons pour chaque femme et ceux-ci devront obligatoirement être implantés tous les trois, contrairement aux autres pratiques européennes où l'embryon peut être conservé par le froid.

L'Italie est le seul pays à interdire l'insémination par un tiers.

14 décembre 2003 365Gay.com (Melbourne, Australie) À Melbourne, un couple gai a obtenu le statut de coparents d'un petit garçon né d'une mère porteuse américaine. Il semblerait que cela soit la toute première fois en Australie qu'un tribunal octroie la coparentalité à un couple de même sexe. Le juge Sally Brown du tribunal de la famille a décrété qu'il était dans le meilleur intérêt du petit Mark, un an, d'avoir pour parents Monsieur X et Monsieur Y.

Le juge Brown atteste que Monsieur X, le donneur de sperme, est parent dans le sens habituel du terme. Par contre, elle n'a pas enregistré cette donnée compte tenu que ce fait n'était pas contesté. Son commentaire va à l'encontre d'un précédent jugement qui stipulait qu'un donneur de sperme n'était pas un parent selon la loi sur le droit de la famille.

Selon une entente contractée en Californie entre la mère porteuse de Mark et le couple, Madame S a porté l'embryon issu de la fécondation d'un ovule d'origine anonyme par le sperme de Monsieur X. Ni Madame S ni son mari ne désirent entretenir de lien parental avec l'enfant dont s'occupent Monsieur X et Monsieur Y depuis sa naissance le 31 mai 2002.

Monsieur X et Monsieur Y ont demandé à la Cour de se prononcer afin qu'ils obtiennent l'entière responsabilité à long terme du soin, du bien-être et du développement de Mark et que ce dernier habite avec eux. Le juge Brown affirme que le couple participe d'une vaste famille élargie composée de membres de la famille et d'amis et démontrent quotidiennement leur dévouement et leur compréhension des responsabilités parentales.

Résumé: Un monument à la mémoire des milliers de gais tués par les Nazis durant la Seconde Guerre mondiale a obtenu l'approbation de Berlin.

<http://www.planetout.com/news/article.html?2003/12/15/5>

16 décembre 2003 PlanetOut.com Le *National Center for Lesbian Rights* a engagé une poursuite à San Francisco contre *Adoption.com*, le plus important service d'adoption américain en ligne, pour discrimination envers les couples de même sexe. La poursuite a été déposée au nom de Michael et Richard Butler, les deux hommes qui sont considérés comme conjoints de même sexe en Californie ont obtenu un permis

d'adoption et y sont autorisés par l'État. Le couple a retenu les services de *Adoption.com* qui offre l'affichage d'un « profil parental » sur son site afin de permettre aux femmes qui envisagent donner leur enfant en adoption de sélectionner une famille. Le site affiche des profils parentaux en provenance de tous les états, dont ceux de 43 couples de la Californie.

Après avoir soumis leur profil et réglé les frais, les Butler ont été avisé par *Adoption.com* que leur profil ne serait pas affiché étant donné qu'il s'agit d'un couple de même sexe. Toute discrimination pour orientation sexuelle est illégale en Californie.

« Il est évident que la discrimination est intentionnelle et sans fondement. Heureusement, cela contrevient aux lois californiennes », affirme Kate Kendell, la directrice du *National Center for Lesbian Rights (NCLR)*. Dans cette cause, le NCLR collabore avec un cabinet d'avocats de San Francisco qui accepte de défendre gratuitement cette cause.

Adoption.com entretient des liens avec près 1000 sites Web et services du domaine de l'adoption. Selon la plainte, il s'agit de « l'entreprise d'adoption et de services connexes en ligne la plus vaste, la plus active et la plus reconnue au pays. » L'entreprise se targue d'être « le meilleur répertoire en ligne de profils de parents adoptifs potentiels » et estime le nombre de visiteurs mensuels du site à un million. L'objectif de la poursuite, selon Kendell, est qu'*Adoption.com* accepte de sélectionner les profils de couple de même sexe selon les mêmes critères appliqués autres couples désirant adopter.

17 décembre 2003 Gay.com (U.K.) Le premier ministre du Pérou a été démis de ses fonctions la semaine dernière suite à des rumeurs ayant circulé au parlement et dans les médias au sujet de son orientation sexuelle. Le président Alejandro Toledo a congédié Beatriz Merino, la première femme premier ministre au pays, croyant que les rumeurs mineraient sa vie politique. Merino affirme que les rumeurs ont été propagées par un rival cherchant à la faire démettre de ses fonctions.

Merino a confié à des journalistes : « Il y a deux mois, différentes sources m'ont informée que des gens préparaient une série d'attaques visant à salir ma réputation. » Elle a refusé de se prononcer sur les rumeurs ou sur son avenir.

L'homosexualité, et particulièrement le lesbianisme, sont toujours tabous au Pérou, un pays qui entretient de solides liens avec les valeurs conservatrices du catholicisme. Merino a nié être lesbienne, mais le seul fait qu'elle soit au cœur de ce scandale lui a fait perdre la confiance de Toledo en sa capacité de gérer le pays. Le président, qui doit choisir d'ici quelques semaines un nouveau premier ministre, a également congédié tout son cabinet.

18 décembre 2003 PlanetOut.com/ Behind the mask Les militants gais en Ouganda sont outrés du suicide d'une étudiante qui avait été sérieusement punie devant ses pairs suite à des accusations de lesbianisme. Selon un reportage du *Red Pepper*, Paula Rwomushana, 18 ans, a été trouvée morte dans son dortoir le 8 décembre dernier à l'école secondaire Saint-Joseph de Nsambya. Une semaine auparavant, elle avait été suspendue de l'école, mais ses parents l'y ont ramenée le 3 décembre. Devant ses pairs, elle a souvent été l'objet d'outrages et d'insultes pour avoir reçu des lettres d'amour d'autres jeunes filles.

Red Pepper rapporte que l'étudiante s'était plainte de fièvre le vendredi 4 décembre. Le lendemain, elle a contacté les autorités de la santé de l'école, mais ne s'est pas présentée en thérapie. L'école n'a émis aucun commentaire au sujet de l'incident. Le *Gay and Lesbian Alliance of Uganda (GLAU)* s'est dit outré de l'incident et a critiqué le gouvernement pour son silence dans toute cette affaire. Selon le GLAU, les lois ougandaises contre l'homosexualité ne traitent que des actes sexuels.

« Paula a été accusée sur des rumeurs, affirme le GLAU. Personne n'est coupable avant que cela ne soit prouvé en cour. Personne ne peut être puni uniquement sur la base d'accusations et d'allégations. »

28 décembre 2003 365Gay.com (Bruxelles) Six mois après la célébration du premier mariage gai au pays, la Belgique est fin prête à permettre l'adoption aux couples de même sexe. Le parti libéral-démocrate flamand (VLD) du Premier ministre Verhofstadt a dit qu'il déposerait un projet de loi au parlement pour l'abolition des lois interdisant aux gais le droit d'adopter des enfants. En février 2003, le gouvernement belge a octroyé aux couples gais le même statut juridique qu'aux couples hétérosexuels. Le premier mariage gai a été célébré en juin, dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Les trois partis opposés au mariage gai, le Parti réformateur libéral (PRL, les libéraux francophones), le Vlaams Blok d'extrême droite et les Chrétiens Démocratiques Francophones (CDF) clament qu'ils s'opposent au projet de loi permettant aux gais d'adopter. Par contre, avec l'appui des socialistes et de Verts qui ont toujours été favorables aux gais, le projet de loi pourrait bien obtenir le vote d'une majorité parlementaire.

Soixante-quinze pour cent des dix millions de Belges sont catholiques romains. Néanmoins, le pays est devenu l'un des plus libéraux d'Europe, légalisant la possession de marijuana pour usage personnel en 2001 et autorisant la « mort assistée » en 2002.

Résumé : Le Brésil est le premier pays d'Amérique latine à amender sa politique en matière d'immigration afin de reconnaître les relations entre couples de même sexe de nationalités différentes.

<http://www.planetout.com/news/article.html?2003/12/31/2>

2 janvier 2004 Gay.com/PlanetOut.com Les couples de même sexe de Tasmanie, en Australie, peuvent maintenant officialiser leurs unions grâce à de nouvelles législations. Le *Relationships Act*, le premier du genre en Australie, octroie aux couples de même sexe sensiblement les mêmes droits qu'aux couples mariés hétérosexuels. Les nouvelles lois reconnaissant les relations « significatives et attentionnées » utilisent le mot « partenaire » plutôt qu'« époux » ou « épouse », selon *The Age*.

Rodney Croome du *Tasmanian Gay and Lesbian Rights Group* affirme que ce changement marque une plaque tournante quant à la tolérance de l'état envers ses citoyens gais et lesbiens.

« La Tasmanie est passée des pires lois et attitudes en matière d'homosexualité aux meilleures, affirme-t-il. Il y a cinq ans, les lois de l'état considéraient l'homosexualité comme un crime passible d'une peine d'emprisonnement de douze ans. »

5 janvier 2004 365Gay.com (Honiara, Îles Salomon) Aux Îles Salomon, une femme a été emprisonnée pour lesbianisme. La cour lui a refusé le versement d'une caution. Elle est accusée entre autres de « pratiques indécentes et de relations sexuelles avec une personne du même sexe. »

Le juge Jefferson Leua a déclaré que l'accusation était grave et a ordonné son emprisonnement pour « éviter toute interférence avec les témoins. Son nom n'a pas été divulgué, il s'agirait d'une mère divorcée entre deux âges. Le Haut Commissariat des Réfugiés des Nations Unies aux Droits de l'Homme suit le cas de près.

« Il faudrait que nous agissions d'après les normes internationales et il y a clairement ici quelque chose qui s'en écarte », a déclaré Ashley Wickham, chef du Bureau du Haut Commissariat des Réfugiés des Nations Unies à Honiara.

6 janvier 2004 365Gay.com (San Francisco, Californie) Une commission scolaire californienne où six élèves ont été pendant des années la cible de harcèlement homophobe a décidé de mettre fin à cinq ans de querelles juridiques. Le *Morgan Hill Unified School District* a accepté d'enrôler tout un éventail d'employés et d'étudiants dans un programme de formation et de mettre en place une politique protectionniste. Le district, situé à environ douze miles au sud de San Jose, à Silicon Valley, a également offert aux étudiants au cœur du litige la somme de 1,1 million de dollars. La poursuite avait été déposée en leur nom par le *American Civil Liberties Union and the National Center for Lesbian Rights*.

Les étudiants, cinq filles et un garçon, ont été maltraités à répétition physiquement et verbalement.

Une étudiante, Alana Flores, a trouvé sur son casier une illustration pornographique. Un message rédigé à la main l'accompagnait : « Meurt, meurt... salope de gouine, dégage. Nous aurons ta peau. » Lorsque Flores a demandé de l'aide, le directeur adjoint l'a négligemment retournée en classe en lui disant : « Ne m'apporte plus ces cochonneries. C'est dégoûtant. »

« Le genre d'abus que j'ai subi quotidiennement à l'école est horrible. Rendre les écoles sécuritaires pour tous les étudiants grâce à cette formation devrait être une priorité dans chaque école », a dit Flores en apprenant le règlement du litige.

Selon l'entente, tous les administrateurs, les enseignants, les moniteurs, les gardiens, les responsables de la sécurité et les chauffeurs d'autobus du district prendront part au programme de formation annuel obligatoire sur les questions de harcèlement et de discrimination pour cause d'orientation ou d'identité sexuelle. Le district implante également un programme de formation approprié aux différents groupes d'âge des étudiants et une politique non discriminatoire interdisant le harcèlement pour cause d'orientation ou d'identité sexuelle.

14 janvier 2004 365Gay.com (Londres) Un tribunal britannique a déposé une demande de mandat d'arrêt international contre Robert Mugabe, le président du Zimbabwe, qui a la réputation d'être le dirigeant le plus homophobe du monde. Le mandat a été demandé par Peter Tatchell, un militant britannique pour les droits des gais. Dans un dossier de 52 pages, Tatchell trace le portrait d'un régime brutal et homophobe de répression des droits civils. Il relate en détail les récits d'opposants politiques arrêtés massivement et emprisonnés et cite abondamment les rapports de plus d'une demi-douzaine de groupes internationaux de défense des droits de l'homme. Son dossier contient aussi des entrevues avec des victimes du régime.

Tatchell tente depuis des années de faire arrêter Mugabe pour crimes contre l'humanité. Le président zimbabwéen est accusé d'inciter à la haine homophobe. À de nombreuses reprises, il a décrit les gais comme étant inférieurs « aux cochons et aux chiens ».

Tatchell a demandé à un juge britannique de lancer un mandat pour l'arrestation et l'extradition de Mugabe en vertu des lois britanniques et de la convention des Nations Unies contre la torture. Ces mêmes dispositions légales ont mené à l'arrestation d'Augusto Pinochet en 1998 alors que l'ancien dictateur chilien était de passage à Londres pour un traitement médical.

Le juge Timothy Workman a toutefois conclu que Mugabe bénéficiait de l'immunité en tant que chef d'État du Zimbabwe.

28 janvier 2004 365Gay.com/HRC news (Atlanta, Georgie) Une cour d'appel fédérale a maintenu l'interdiction d'adoption pour les gais de la Floride. Dans une décision écrite, la cour a rejeté la contestation de la loi de 1977 par quatre hommes gais.

« Nous sommes extrêmement prudents lorsqu'il nous faut trancher dans un débat public en matière de politique comme c'est le cas de l'actuel litige au sujet de la compatibilité du comportement homosexuel avec les responsabilités de parents adoptifs », indique le juge Stanley Birch. « L'État de la Floride a déterminé qu'il n'était pas dans le meilleur intérêt de ses enfants déplacés d'être adoptés par des "personnes s'engageant présentement et volontairement dans des activités homosexuelles" et nous n'avons rien trouvé dans la Constitution qui interdit ce jugement. »

Birch a affirmé que la seule façon de renverser cette loi serait de faire appel au pouvoir législatif de l'État.

L'*American Civil Liberties Union (ACLU)*, qui représente les couples gais, a plaidé que la Floride a autorisé des couples aux prises avec des problèmes de drogue et d'alcool ou ayant une histoire de violence conjugale à adopter des enfants. L'an dernier, des juges floridiens ont également permis à des couples gais d'être nommés tuteurs permanents d'un enfant, sans toutefois pouvoir l'adopter. L'État a dit au tribunal qu'il était préférable pour les enfants d'être placés dans des foyers où les parents étaient de sexes différents.

« Considérant que l'État a clairement reconnu que les lesbiennes et les gais ne posaient aucun risque pour les enfants, et son consentement à placer de façon permanente des enfants auprès de personnes lesbiennes et gaies, il est impossible d'accepter que l'interdiction soit fonction du bien-être des enfants, peut-on lire dans un communiqué de l'ACLU. Le seul objectif que l'interdiction atteint est d'exprimer la désapprobation de l'État face aux gais et lesbiennes. »

Steve Lofton, un des plaignants, et son partenaire Roger Croteau sont les seuls parents que leur fils de 12 ans, Bert, ait connu depuis qu'il est tout petit. La loi floridienne leur interdit l'adoption, bien qu'ils soient la famille d'accueil de Bert et des quatre autres enfants de la maisonnée presque depuis la naissance de chacun des enfants. L'ACLU a présenté la requête au nom de Lofton, de Bert et de quatre autres plaignants.

En Floride, 3000 enfants sont présentement en famille d'accueil en attente d'adoption. La Floride est le seul état interdisant carrément l'adoption par des homosexuels.

30 janvier 2004 365Gay.com (San Francisco, Californie) La commission de l'Égalité des chances en matière d'emploi (EEOC) du gouvernement fédéral américain qui enquête depuis des mois sur le licenciement de l'athlète séropositif Matthew Cusick par le Cirque du Soleil a conclu que le Cirque est probablement coupable de discrimination. L'EEOC de Los Angeles s'est occupé de l'enquête.

Peu de temps après le jugement, le célèbre Cirque a annoncé qu'il acceptait la médiation et qu'il offrait de « réintégrer le gymnase Matthew Cusick ». Cusick avait été licencié l'an dernier par le célèbre cirque d'acrobates peu de temps après avoir appris qu'il était séropositif, et ce malgré le fait que Cusick avait averti le médecin du Cirque avant même de commencer les répétitions et que ce dernier avait constaté son bon état de santé et affirmé qu'il ne posait aucun risque pour qui que ce soit.

Pour sa défense, le Cirque a informé la commission qu'il n'engagerait des personnes séropositives que pour des postes sans contact physique, comme plongeur de vaisselle, préposé à l'alimentation ou préposé aux souvenirs. Réitérant ainsi qu'il n'autoriserait pas des personnes séropositives à travailler avec les autres acrobates.

« Depuis huit mois, nous tentons de faire comprendre au Cirque du Soleil les implications du licenciement d'une personne pour cause de séropositivité. Chaque fois, on nous présente des revendications basées sur la peur et l'ignorance plutôt que sur la science et la médecine. Nous sommes confiants que les constatations de l'enquête du gouvernement fédéral forceront le Cirque à prendre cette affaire au

sérieux », de dire Hayley Gorenberg, chef de projet de l'association d'aide juridique Lambda. «En athlétisme, il n'y a jamais eu de cas de transmission du VIH. »

Le grand manitou des relations publiques du Cirque du Soleil, Renée-Claude Ménard, reconnaît que la réaction du Cirque du Soleil est regrettable. « Nous avons appris que le risque [de transmission du VIH] est infinitésimal. Nous mettons présentement en place de nouvelles politiques et procédures afin d'éviter que cela ne se reproduise de nouveau. »

Résumé : Les militants pour les droits des GLBT ont été outrés d'apprendre que la Cour d'appel du Kansas a rendu un jugement édictant que l'État a le droit de punir plus sévèrement les actes homosexuels entre personnes mineures que les actes hétérosexuels.

<http://www.planetout.com/news/article.html?2004/01/30/1>

18 février 2004 (Espagne) Une lesbienne a gagné le droit d'adopter les jumeaux de sa partenaire en Espagne. Il s'agissait de la première décision dans ce pays en faveur des parents de même sexe. Pour plus de détail: <http://www.planetout.com/news/article.html?2004/02/18/4>

Divers

3 Décembre 2003: Une nouvelle revue gaie est arrivée en janvier 2004, l'attention est portée sur la communauté gaie, lesbiennes, bisexuelles et transgenres. Ce magazine est destiné aux professionnels et aux gens d'affaires. Pour plus de détail: <http://www.planetout.com/news/article.html?2003/12/03/2>

9 décembre 2003 *HRC nouvelles* – Le projet national “sortir du placard” de la Fondation des droits humains (Human Rights Campaign Foundation) a démarré aujourd'hui une nouvelle ressource en ligne. Cette ressource porte une attention sur le processus et l'expérience des GLBT asiatiques-américains qui réfléchissent à leur “sortie du placard”. Ce projet fournit des renseignements sur des sujets tels que la famille, la religion et le langage.

“Les sorties du placard dans les communautés visibles: asiatiques-américains” font parties d'une série illuminants la communauté GLBT. Ces séries présentent des conseils et des renseignements concernant la sortie du placard en même temps qu'en y incluant le profil de personnes connues du milieu. Parmi ces personnes, notons les directeurs de la série Arthur Dong et Nisha Ganatra, la comédienne Margaret Cho et l'acteur B.D. Wong. Une liste de ressources est aussi incluse sur ce site internet au niveau des organisations nationales et locaux, des livres et des films. Pour visiter cette ressource www.hrc.org/CommunitiesOfColor

D'autres sujets seront abordés dans cette série de “sortie du placard” en tant que VIH-positive, en tant que bisexuel et en tant que transgenre. Déjà présenté cette année par ce projet “les afro-américains et la sortie du placard,” et “les latino-américains et la sortie du placard”. Ces projets sont disponibles www.hrc.org/CommunitiesOfColor.

Recherches

26 Novembre 2003: L'année 2003 a été la plus meurtrière de toutes pour les personnes transgenres, avec plus de victimes et de personnes anti-transgenres tuées. Pour plus de détails: <http://www.planetout.com/news/article.html?2003/11/26/4>

8 décembre 2003: Le réseau d'éducation des gais, lesbiennes et des "straights" a reporté que les aspirations des étudiants GLBT du secondaire et du collégial sont directement en lien avec leur situation liée au harcèlement à l'école.

Pour plus de détails : <http://www.planetout.com/news/article.html?2003/12/08/3>

18 décembre 2003: Selon une étude Australienne, les femmes dans la vingtaine admettent plus facilement le fait d'être lesbienne ou bisexuelle que les femmes dans leur quarantaine. La même comparaison n'est pas évidente pour les hommes.

Pour plus de détails : <http://www.planetout.com/news/article.html?2003/12/19/2>

21 janvier 2004 365Gay.com 2004 (New York City) Une enquête sur les gais et les lesbiennes révèle que 52% des répondants sont engagés dans une relation de couple. Cette étude a été menée en août dernier. L'étude montre que 26% des répondants sont célibataires, 15% sont célibataires et sont actifs dans la recherche d'un partenaire, et 5% sont mariés ou unis civilement, et 2% sont en situation de veuvage.

Pour les répondants en relation de couple; 31% de ceux-ci sont en couple depuis entre 1 à 3 ans, 15% sont engagés en relation de couple depuis plus de 12 ans. Près de 8000 personnes ont été impliquées dans cette étude. Il est bon de savoir qu'en plus de ses données, l'étude a recueilli des renseignements sur la consommation des GLBT sur les électroménagers, les animaux, les voyages. Le marché gai est estimé à une valeur de plus de \$514 billions annuellement.

Des nouvelles de l'Association des mères lesbiennes

RENCONTRES À VENIR :

MARS : Samedi le 20 mars, 2004, pour l'équinoxe du printemps, l'Association des mères lesbiennes ira à la **cabane à sucre** à la ferme écologique du **Cap St.-Jacques (Pierrefonds)**. Voici une bonne occasion de nous revoir, de discuter ensemble et de faire plus ample connaissance. L'activité s'adresse également à celles qui n'ont pas encore d'enfant. Près du tiers de nos membres sont des mamans en devenir, vous ne serez donc pas seule! De plus, si le cœur vous en dit, vous pouvez amenez vos neveux et nièces, ou encore les enfants de vos amis. Venez célébrer avec nous l'arrivée du printemps!

Située sur l'île de Montréal dans un cadre enchanteur, il s'agit d'une vraie ferme avec des animaux et des bâtiments. **L'activité débutera à 10h45**. Un diner complet sera servi entre 11h00 et 12h30. Puis nous aurons droit à une visite guidée, des randonnées en cariole et à une dégustation de tire sur la neige dans une tente géante. Nous devons réserver à l'avance, et pour ce faire payer au préalable. Si vous êtes intéressées par cette activité **veuillez nous contacter à 514-846-1543**.

AVRIL : Atelier #4: Questions légales

Conférencières invitées et hors d'oeuvres (Thaïlandais)

Samedi le 17 avril 2004

De 18:00 à 21:00h

**Endroit: CCGLM (Centre communautaire gai et lesbienne de Montréal)
2075, rue Plessis (métro Papineau)**

Reconnaissance des parents non-biologiques, les familles multi-parentales, les donneurs connus, les unions civiles, l'adoption, etc. Comment les nouvelles lois nous affectent-elles? Me Anne-Marie Lecouffe et Me Isabelle Carrière-Roussin, deux avocates spécialisées en droit de la famille, seront disponibles pour répondre à toutes sortes de questions concernant nos familles. Cette période interactive de questions-

réponses peut-être utile pour celles qui ont déjà des enfants mais aussi pour celles qui envisagent la possibilité de former une famille.

NB- Si vous avez déjà des questions en tête, veuillez nous les soumettre à l'avance à info@aml-lma.org ou par téléphone au 514-846-1543.

MAI: Atelier #5: Questions non-résolues
Group de Discussion et hors d'œuvres (Chinois)
Samedi le 15 mai 2004
De 17:00 à 19:00h
Endroit: 6642A Christophe Colomb (métro Beaubien)

Parlons de ces questions qui nous tracassent encore. Comment fait-on pour négocier avec le stress et les montagnes russes émotionnelles qui accompagnent les démarches pour debuter une famille? Comment notre donneur s'intégrera-t-il a notre vie quotidienne? Que penser d'un donneur inconnu? Est-ce que nos enfants subiront de l'homophobie à l'école? Est-ce que nos familles s'integrent à celles du quartier? Voilà l'atelier idéal pour celles qui veulent discuter encore plus et repondre à des questions qui n'avaient pas été touchées. L'agenda de la rencontre sera déterminé par les participantes. Une thérapeute spécialisée dans les problèmes reliées à l'infertilité et à l'adoption internationale (Hélène Zylberszac, M.S.W.) sera présente pour animer la discussion.

Veillez confirmer votre présence s'il vous plait à Sylvie ou Sylvia au 514-521-9783

BABILLARD

DIVERS:

Pour les femmes qui furent ou sont **mariées à des hommes** et qui ont **decouverts leur homosexualité** ou ont décidé de la vivre plus tard dans leur vie après avoir eu des enfants, voici un site internet qui pourrait vous interesser. Il s'agit d'un groupe de discussion en ligne, malheureusement unilingue anglais, pour les mères lesbiennes.

Allez voir: http://members3.boardhost.com/Ask_Joanne/

Un message de **Mary Zver et Silvana Parnas** qui sont **mariés** l'été dernier: Merci pour votre participation lors de notre union. Le **4 juillet** demeurera pour toujours graver dans notre mémoire, nous avons celebrer en famille et entre amis la joie et le bonheur, nous vous en remercions.

Partenaires, collaborateurs, amis, connaissances nous vous invitons à visiter un **nouveau site Web dédié aux jeunes gais, lesbiennes et bisexuel(le)s**. Nous sommes très fiers de vous présenter ce site. Il est virtuellement tout chaud de ce matin! C'est un site d'information et d'éducation qu'il faut faire connaître le plus possible. www.jeunesgaislesbiennes.ca

Traductrices , Rédactrices, etc: Nous sommes à la recherche de volontaires bénévoles pour aider à la traduction du bulletin de liaison de l'anglais au français. Toute contribution (même 1 ou 2 pages) serait appréciée. Si cela vous tente et que vous êtes disponibles, veuillez nous contactez à: info@aml-lma.org

Y a-t-il d'autres mamans qui voudraient se rencontrer autour d'un café ? Si vous êtes intéressée, téléphonez à Suzie au (514)842-6884.

Bonjour à toutes ! Nous venons tout récemment d'emménager dans la **ville de Québec** et nous trouverions enrichissant de rencontrer d'autres mères et futurs mères lesbiennes comme nous. Alors si ça

vous intéresse, écrivez-nous ! À bientôt ! Marie-Christyne Élie & Mélanie Lambert
Mariechristyne@hotmail.com

.....

Batshaw Youth and Family Centres is encouraging English speaking and bilingual lesbian couples, and singles, to consider becoming **foster parents**. There are babies, pre-schoolers and older children who are waiting for a foster home. For some the plan will be to help them return to their families. For other children, the plan will be to work toward **adoption**. What a remarkable feeling it is to know you have made a difference in the life of a child by providing a stable, safe and loving environment. For more information, please call, **Rena Rubin, Foster Care Recruiter, at 932-7161, local 416, or send an e-mail to rena_rubin@ssss.gouv.qc.ca.**

Le bulletin de liaison est un espace libre pour permettre la communication entre les membres de l'association. Si vous voulez annoncer un évènement dans le prochain numéro, veuillez nous faire parvenir une note à info@aml-lma.org ou par la poste à AML, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8.

Si vous avez quelque chose à vendre, louer, acheter ou annoncer mais qui implique un échange d'argent alors vous pouvez placer une annonce dans le bulletin au cout de 20 sous par mot.

LA LIBERTÉ PERSONNELLE PASSE PAR LA LIBERTÉ FINANCIÈRE. Des services financiers individuels ou pour petites entreprises : budget, gestion des dettes, investissements, planification, impôts, stratégies d'enrichissement. Consultation initiale gratuite, 20 % de tous les frais subséquents sera versé à l'AML. J. Freed, 514-483-5130, jfreed@videotron.ca